

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012-454 DU 19 NOVEMBRE 2012

Chargeant Monsieur **Marcel Alain de SOUZA** Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, de l'intérim de Monsieur **Jonas A. GBIAN**, Ministre de l'Economie et des Finances, pour compter du lundi 03 au vendredi 08 juin 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin

Vu la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le Décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;

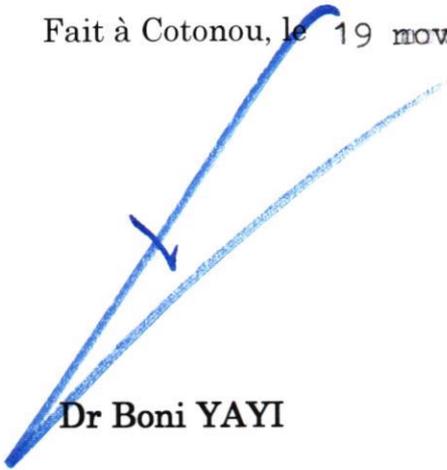
DECRETE

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Jonas GBIAN**, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur Marcel Alain de SOUZA, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, pour compter du dimanche 03 au vendredi 08 juin 2012.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2012

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 PM 1 AN 4 CS 3 CC3 CES 3 HAAC 3 HCJ 3 CS 3 SGG 4
MINISTERES 26 JO 1



